

communiqué de presse

Paris, le 27 mai 2021

#ParlonsHandicap, #EntrepriseEngagée, #AlternanceDuoday, #Inclusion, #Emploi #Handicap

Malakoff Humanis présente les résultats 2021 de son étude *Emploi & Handicap*

A l'occasion du lancement d'une <u>journée nationale dédiée à l'alternance inclusive dans les TPE-PME</u> à laquelle le Groupe participe, Malakoff Humanis publie les résultats 2021 de l'étude *Emploi* & *Handicap*¹ réalisée par la <u>Fondation Malakoff Humanis Handicap</u>.

Réalisée auprès d'entreprises du secteur privé employant ou ayant employé des personnes handicapées, l'étude de la Fondation met en lumière une situation qui varie bien souvent en fonction de la nature du handicap, de la taille de l'entreprise et de son secteur d'activité. L'étude fait également le point sur la place et le rôle des personnes handicapées en entreprise, la maturité des employeurs en matière d'inclusion et de recrutement, et leurs attentes en termes d'accompagnement.

L'emploi des personnes handicapées, une réalité très hétérogène

L'étude met en lumière une réalité très disparate selon la nature du handicap, la taille de l'entreprise ou le secteur d'activité. Le handicap moteur est nettement plus représenté dans les entreprises que les autres formes de handicap (sensoriel, cognitif, psychique, mental) : 84% des entreprises emploient, ou ont employé, un salarié souffrant d'un handicap moteur, contre 6% pour le handicap mental.

Plus l'entreprise est grande, plus le recrutement des personnes en situation de handicap est important, tout handicap confondu. Ainsi, **100% des entreprises de plus de 250 salariés déclarent employer des salariés handicapés** (contre 72% des entreprises de 10 à 49 salariés), et plus d'un quart d'entre elles (28%) comptent au moins 30 personnes handicapées dans leurs effectifs. Les entreprises de l'industrie et de la construction sont les plus nombreuses à employer des personnes handicapées : 82%, contre 80% dans les services, 76% dans le commerce ou 68% dans le secteur sanitaire et social.

Si près de la moitié des dirigeants (46%) estime que toutes les fonctions au sein de leur entreprise pourraient être occupées par une personne handicapée, ces dernières occupent principalement des postes de production (40%), d'administration (35%) ou de manutention (23%).

Par ailleurs, la moitié des entreprises déclare faire appel aujourd'hui au secteur protégé (**ESAT** ou **entreprises adaptées**) pour la sous-traitance ou l'achat de prestations.

¹ Sondage OpinionWay pour la Fondation Malakoff Humanis Handicap - Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 201 entreprises du secteur privé d'au moins 10 salariés, employant actuellement ou ayant employé au moins une personne handicapée – Recueil par téléphone, du 24 mars au 14 avril 2021

Une politique d'inclusion encore timide au sein des entreprises

Alors que près de **45% des personnes interrogées estiment que l'intégration de travailleurs handicapés est plus simple qu'il y a dix ans**, seuls 17% des entreprises se considèrent en avance sur ce sujet, une tendance plus marquée dans les entreprises de 50 à 250 salariés et dans le secteur du commerce.

Pour 66% des entreprises interrogées, l'emploi des personnes handicapées est une préoccupation, mais elle est avant tout d'ordre réglementaire (pour 35%). Et si 75% des personnes interrogées considèrent l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés comme une bonne mesure², seul un tiers des entreprises agit en ce sens. Quant aux actions mises en œuvre, elles concernent principalement l'aménagement du poste et du temps de travail (56%), l'aménagement des locaux (32%), ou des dispositifs de sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le handicap (21%). A noter que la mise en place d'un accompagnement spécifique d'un collaborateur handicapé n'est prévue que dans 21% des entreprises interrogées.

Enfin, si 96% des entreprises qui emploient, ou ont employé, des personnes en situation de handicap déclarent que leur intégration a été globalement positive, seuls 12% des personnes interrogées estiment que l'intégration d'une personne handicapée a modifié positivement la perception du handicap au sein de leur équipe (sensibilisation accrue, adaptation des méthodes de travail, solidarité au sein de l'équipe, ...).

Informer, sensibiliser et accompagner le recrutement

Seuls 17% des entreprises employant ou ayant employé des salariés handicapés ont recruté de nouveaux salariés handicapés au cours des 12 derniers mois (un chiffre en baisse de 6 points par rapport à 2017).

Afin de pouvoir recruter plus facilement des travailleurs handicapés, l'accès à des profils adaptés est la première demande des entreprises (80%), suivie par l'appui d'organismes spécialisés (43%), des démarches administratives plus simples et plus claires (37%), et davantage d'aides financières (34%). Et logiquement, ce qui freine le recrutement aujourd'hui c'est l'inadéquation avec les métiers exercés dans l'entreprise (68%), les investissements nécessaires à l'aménagement des locaux et des postes de travail (35%), et le manque de connaissance et de formation sur le handicap (21%). Les entreprises voient d'ailleurs dans la communication (23%), l'accompagnement des structures accueillantes (21%) et l'évolution des mentalités (14%) des solutions à ces freins.

Mais malgré ces freins, l'envie de recruter est là ! Ainsi 38% des entreprises employant ou ayant employé des salariés handicapés disent avoir l'intention de recruter une ou plusieurs personnes handicapées dans les douze prochains mois. Une intention plus marquée dans les grandes entreprises (67% vs 26% dans les structures de moins de 50 salariés) et le secteur sanitaire et social (51% vs 18% dans l'industrie).

Dans un contexte de crise économique et à l'heure où les personnes en situation de handicap ne représentent que 1,3% du volume total des contrats d'apprentissage, Malakoff Humanis participe à la journée DuoDay Alternants du 27 mai 2021. Cette journée vise à faire la promotion de l'alternance : contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Le Groupe participera également, pour la quatrième année consécutive, à la journée nationale du DuoDay, le 18 novembre 2021.

² Tout employeur d'au moins 20 salariés ou agents doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23149

Pour en savoir plus sur l'emploi des personnes handicapées, retrouvez notre dossier Spécial sur le <u>Comptoir de la nouvelle entreprise</u> de Malakoff Humanis.

Contacts Presse:

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari: +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac: +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier: +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7 Mds d'€ de fonds propres, plus de 400 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15 % de parts de marché de l'assurance collective.

Dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Groupe verse 38,3 Mds€ d'allocations à 6 millions d'allocataires, et collecte les cotisations auprès de 600 000 entreprises et 6 millions de cotisants.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160M d'€ à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

@MalakoffHumanis